



**Ville de Bouxwiller**  
et ses communes associées

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 4 avril 2024

*Conseillers élus : 26 Conseillers en fonction : 26 Présents : 20 Procurations : 5*

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire,

**Présents :** M. LEZAIRE Franck, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme HAMM Danielle, 2<sup>e</sup> Adjointe - M. COMARTIN Fabrice, 3<sup>e</sup> Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. BREHM Pierre - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard

**Membres absents excusés :**

M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM  
M. SUTTER Mathieu, 4<sup>e</sup> Adjoint, (procuration à SCHAFF Bernard)  
Mme AUFFINGER Bernadette, (procuration à HAMM Mylène)  
Mme LANDOLT Séverine (procuration à COMARTIN Fabrice)  
Mme MEHL Louisa (procuration à LUGARDON Marguerite)  
Mme ÖZDEMIR Fatma (procuration à GONC Timur)

**Secrétaire de séance :** M. BREHM Pierre

#### **Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Monsieur Pierre Brehm est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

#### **Point 2 : Compte-rendu de la séance du 14 mars 2024**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2024.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

**Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner**

*Rapporteur : M. P. Michel*

1) Dossier N° 0008 : bâti - 18 rue des Juifs à Bouxwiller

- Section : 7
- Parcelle : 21A ; 21B
- Superficie totale : 2,05 ares
- Prix de vente : 125 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (A. Chabert n'ayant pas pris part à la délibération, ni au vote), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0010 : bâti - 4 impasse des Pruniers à Bouxwiller

- Section : 18
- Parcelle : 632/145
- Superficie totale : 9,33 ares
- Prix de vente : 420 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0011 : bâti - 2 rue de la Commune à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcelle : 59
- Superficie totale : 0,97 ares
- Prix de vente : 130 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**Point 4 : Acquisition d'un terrain situé rue des Juifs à Bouxwiller**

*Rapporteur : M. P. Michel*

La possibilité d'acquérir le terrain situé 18 rue des Juifs à Bouxwiller, appartenant à Madame Véronique SCHNEIDER et Madame Valérie SCHNEIDER, s'offre à la Ville afin de faciliter l'accès au rempart, de pouvoir résorber le problème des incivilités dans cette zone et de régulariser la situation du parking qui avait été aménagé en partie sur une parcelle privée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle cadastrée Section 7 n°13, rue des Juifs, d'une contenance totale de 0,40 ares, pour un montant total de 400 €,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent.

**Point 5 : Rectification du plan de financement de la demande de subvention au titre de la DETR : Réhabilitation de la grange, rue des Bergers**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Dans la délibération du 29 janvier 2024 approuvant la demande de subvention au titre de la DETR, le montant de la ligne « Couverture, tuiles, zinguerie » a été inscrit en TTC alors qu'il doit être indiqué en hors taxes.

Après en avoir délibéré et unanimement, le Conseil Municipal décide de rectifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
<b>TRAVAUX :</b>			<b>AIDES PUBLIQUES :</b>		
Déconstruction	93 000 €	14 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	201 375 €	30 %
Gros-Œuvre	187 000 €	28 %	– Région	201 375 €	30 %
Echafaudages	21 000 €	3 %	– Département (CeA)	100 688 €	15 %
Charpente Bardage bois	198 000 €	30 %			
Couverture tuiles / zinguerie	66 000 €	10 %			
Maîtrise d'œuvre	68 000 €	10 %			
Provision pour imprévus	28 250 €	4 %			
Frais annexes (SPS, Contrôle Technique, publication...)	10 000 €	1 %			
			<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>503 438 €</b>	<b>75 %</b>
			<b>Autofinancement</b>		
			Fonds propres	167 813 €	25 %
			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>167 813 €</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>671 250 €</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>671 250 €</b>	<b>100 %</b>

Intervention de Monsieur le Maire, Patrick MICHEL :

Le vote du budget, avant le 15 avril, est une étape essentielle pour la commune et la gestion communale.

Ce soir nous sommes appelés à délibérer successivement pour une augmentation de la fiscalité puis le vote du budget. Ce qui a été discuté en amont. L'augmentation de la fiscalité (point 6) conditionne le vote du budget primitif (point 9) qui s'équilibre avec les recettes supplémentaires.

L'absence prolongée de l'Adjoint aux finances a nécessité une nouvelle organisation agile. J'ai donc pris la relève, en ma qualité de Maire, et avec notre cheffe comptable nous avons clôturé les comptes et établi les pièces comptables à fin décembre 2023. C'est là que j'ai remarqué des manquements, notamment en termes de recettes sur plusieurs exercices. Ce qui est plutôt grave et doit être souligné à ce stade.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons dû basculer sur la nouvelle nomenclature comptable M57, et, autre manquement, le Règlement budgétaire et financier (RBF) n'était pas encore établi. Nous avons ensuite finalisé les Comptes administratifs 2023, tenu le Débat d'orientation budgétaire (DOB), puis établi pour ce soir, les Budgets primitifs 2024 avec un emprunt à la clé et une augmentation de la fiscalité. Tout ceci a été effectué dans les délais réglementaires en incluant le travail préparatoire en Commission des Finances. C'était rapide, je le conçois, mais il fallait faire face à cette situation d'urgence.

Nous avons également consulté le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) issu de la DRFIP qui nous accompagne dans la partie comptable et financière. Ce dernier a été rassurant en nous disant que nous pouvions emprunter jusqu'à 5 millions d'euros puisque nous sommes dans une dynamique de projets et que notre endettement est particulièrement faible par rapport à la moyenne des communes de notre strate. De plus nous sommes en phase de désendettement ce qui nous permettrait encore une capacité supplémentaire.

Forts de cet avis du CDL, nous avons commencé à recenser tous nos projets. En effet, la liste « En avant Bouxwiller » s'est inscrite dans une dynamique de projets ambitieux, structurants et vertueux. Ces projets ont vocation notamment à réutiliser des matériaux existants, à réduire la consommation énergétique, à produire une énergie renouvelable ou encore à résorber les périls imminents de notre patrimoine bâti ancien.

Je rappelle que nous avons pris des délibérations sur tous ces projets pour la plupart vertueux.

A savoir, la réhabilitation de la friche industrielle Staat pour résorber cette pollution au milieu de l'habitat, la déconstruction de la charpente avec reconstruction au Centre technique municipal (CTM) en réutilisant les matériaux existants. Ce hall logistique sera couvert de panneaux photovoltaïques en vue de produire notre propre énergie et se sortir du coût exorbitant de l'électricité que nous subissons depuis le début du conflit en Ukraine.

Nous avons également acté les travaux d'économie d'énergie sur 5 bâtiments communaux parmi les plus énergivores, assortis d'une convention « Intracting » et un prêt à taux d'intérêt très intéressant.

Nous avons aussi entériné la réhabilitation de la grange sise rue des Bergers pour résorber ce péril de notre patrimoine bâti ancien. Il faut que la Commune soit exemplaire à ce niveau. Nous ne pouvons pas demander aux habitants de faire des efforts et de notre côté, laisser cette grange s'effondrer complètement.

L'ensemble de ces projets est pris en compte au budget de cette année. Nous avons en face de cela la confiance de nos partenaires financiers et notamment des services de l'Etat. Je tiens à souligner que nous bénéficions de la confiance du Sous-préfet puisque nous avons sollicité des aides de l'Etat concernant pratiquement tous les projets d'envergure et nous les avons presque toutes obtenues. Nous avons notamment reçu la notification d'aides très conséquentes de l'Etat (fonds vert) et de la Région Grand Est pour la réhabilitation de la friche Staat. Il me semble important de le souligner, sachant que l'enveloppe financière dont dispose M. le Sous-préfet pour répondre aux nombreuses demandes des communes et intercommunalités de son arrondissement est limitée. Si nous ne consommons pas ces aides, elles seront irrémédiablement perdues. Sans parler de la perte de confiance de la part des services de l'Etat.

Ensuite, vous dire aussi que la liste « En avant Bouxwiller » a clairement la volonté d'améliorer l'attractivité de la commune, de se lancer dans des projets structurants que je viens de rappeler, pour enrayer la baisse démographique. Je rappelle que la ville de Bouxwiller et ses communes associées souffrent d'une baisse démographique conséquente avec un solde naturel négatif et un solde migratoire négatif. Nous espérons aussi avec cette politique de projets structurants, améliorer le cadre de vie et répondre aux attentes de la population voire de nouveaux arrivants.

Il faut maintenant financer ces projets et nous sommes effectivement au pied du mur. Le début de la mandature a été très compliqué, vous le savez tous. Cette dynamique de projets s'est enclenchée à la reprise et maintenant il faut aller vers la phase de concrétisation qui nécessite des capacités de financement en Section d'investissement. D'où le recours à l'emprunt que j'ai déjà évoqué lors de la dernière séance de Conseil Municipal, dont nous avons discuté en commission des finances, toujours de façon assez soutenue, car ce sont les délais qui nous l'imposent. Il est question aujourd'hui d'emprunter 2 millions d'euros. Le budget a été construit en ce sens.

Cet emprunt va générer aussi des intérêts qui, en général, sont couverts par l'augmentation de la fiscalité. C'est pour rembourser les intérêts de cet emprunt de 2 millions d'euros que nous vous proposons ce soir d'augmenter la fiscalité. Mais pas que, je l'ai déjà expliqué et je tiens à le redire ce soir parce que tous les conseillers municipaux n'étaient pas forcément présents lors de la dernière Commission des Finances. Nous avons une autre problématique avec le budget annexe « Structures culturelles ». Vous savez que la Ville porte une politique de rayonnement culturel de longue date effectivement, qui a un coût et ce coût n'arrête pas de monter crescendo. Aujourd'hui nous sommes à un déficit cumulé d'environ 1,6 M€ comme vous avez pu le constater dans les documents budgétaires. Cette année nous arrivons tout juste à couvrir ce déficit par la Section de fonctionnement. Nous ne pouvons faire autrement. Par conséquent, nous ne pouvons abonder la Section d'investissement par un excédent de fonctionnement. Il se trouve que face à ce déficit qui ne fait que s'accroître, nous n'arrivons plus à dégager un seul euro pour la Section d'investissement. Cette année, c'est particulièrement compliqué d'arriver à équilibrer le budget même après avoir optimisé au mieux les recettes et dépenses en fonctionnement.

Le déficit du budget annexe « Structures culturelles » était de l'ordre de 300 K€ en 2022 et de 450 K€ en 2023. Cette année, il s'établira aux alentours de 380 K€ car nous veillerons à réduire à la fois notre consommation et le coût énergétique. Ce qui veut dire que l'année prochaine, à la même heure, il faudra délibérer avec un versement proche de 2M€ pour équilibrer le budget annexe « Structures culturelles ». Je vous rends attentif à cela. Cela me semble des plus importants.

En toute franchise, en début de mandature, j'avais proposé à la municipalité de réfléchir à un éventuel transfert de la compétence « Culture » à l'intercommunalité. Nous ne sommes pas les seuls à porter une politique culturelle sur le territoire et d'autres projets sont en émergence. Nous aurions pu imaginer, en début de mandature, nous tourner vers l'intercommunalité et proposer un transfert de la compétence « Culture » pour porter cela à plus grande échelle. Bouxwiller, avec moins de 4 000 habitants, n'a pas la dimension requise pour porter de telles structures culturelles. Il faut être lucide. Mais nous n'étions pas en entente au niveau de la municipalité et finalement cela ne s'est pas fait. L'intercommunalité n'a pas bougé non plus puisqu'il n'y avait pas de volonté politique clairement affichée. A mon avis, nous aurions tout intérêt à le faire notamment pour figer les coûts par rapport à l'Attribution de compensation (AC) et surtout pour assurer un portage au niveau du territoire de près de 27 000 habitants. Cela ne s'est pas fait et il faut maintenant assumer la situation telle qu'elle se présente. Un transfert de cette compétence « Culture » ne peut plus être envisagé avant la fin de ce mandat prévue en 2026. Une telle décision politique se prépare longtemps en amont et s'enclenche en début de mandature.

Aujourd'hui nous devons assumer nos choix politiques et à l'immédiat couvrir le déficit cumulé du budget annexe « Structures culturelles ». Par conséquent, nous vous proposons l'augmentation de la fiscalité en vue de payer les intérêts d'emprunt et équilibrer le budget annexe « Structures culturelles » de cette année. J'espère que nous y arriverons aussi l'année prochaine, en 2025, avec la délibération attendue ce soir.

Je suis conscient que tout a été très rapide, que c'est peut-être brutal pour certains, mais nous devons assumer nos responsabilités et répondre aux délais réglementaires pour le vote du budget et l'augmentation de la fiscalité. J'en appelle à la cohésion du groupe, de la façon la plus unanime possible, dans une vision d'avenir, dans l'intérêt général, avec des projets structurants et vertueux qui nous permettront de faire des économies sur les prochains exercices.

Certes, en début de mandature nous avons pris l'engagement de ne proposer qu'une seule augmentation de la fiscalité pour se donner une marge de manœuvre. Aujourd'hui, nous devons revenir sur cet engagement en raison du dérèglement économique planétaire imputable à la guerre en Ukraine. A nous d'avoir le courage politique de cette augmentation.

Si nous n'augmentons pas la fiscalité, nous ne pourrons pas voter le budget.

Je me tourne successivement vers les Adjointes au maire, vers les Maires-délégués puis vers l'ensemble du Conseil Municipal pour vous demander de rester cohérent, de respecter tous nos engagements déjà pris par le biais de nos délibérations du Conseil Municipal en vue de mener ces projets. Je vous demande à tous d'aller unanimement dans cette proposition qui vous est faite ce soir en termes d'augmentation de la fiscalité puis de vote du budget.

Par contre, si cela ne devait pas se dérouler dans ce sens, ce serait extrêmement grave. Du jamais vu au Conseil municipal de Bouxwiller que le budget ne soit pas voté. Ce dernier serait reconvoqué et le budget serait revu avec un emprunt moindre de 1,5 M€, comme expliqué lors de la dernière Commission des Finances, mais avec le risque de devoir recourir à l'emprunt une nouvelle fois l'année prochaine, vu les engagements pris. Mais aussi son corollaire, de devoir augmenter la fiscalité encore une fois en 2025 juste avant les échéances.

L'enjeu est de taille et je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour prendre la bonne décision ce soir.

Le Maire,  
Patrick MICHEL

### **Point 6 : Fixation des taux des impositions directes locales 2024**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Le Conseil Municipal est appelé à fixer les taux des impositions directes pour l'exercice 2024.

Par délibération du 5 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impositions directes locales à :

- 30,67% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 54,80% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 14,13% pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Considérant que les taux des impositions directes locales pour l'année 2024 ont été examinés par la Commission des Finances, élargie aux Commissions réunies, en date du 21 mars 2024 ;

Considérant qu'en cas de partage des voix, la voix du Maire est prépondérante conformément à l'article L 2121-20 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 12 contre (F. Lezaire, 1<sup>er</sup> adjoint, D. Hamm, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Lugardon, L. Mehl, B. Veit, P. Brehm, V. Laforgue, M. Hamm, B. Auffinger, L. Dorn, B. Schaff), 1 abstention (C. Kilian), décide :

- De porter les taux d'imposition de 2024 à :
  - 32,51% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 58,09% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
  - 14,98% pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**Point 7 : Cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Le Conseil Municipal décide, après délibération et unanimement, de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin la cotisation pour l'année 2024, comme suit :

Cotisation 2024 au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin			
	Base	Agents	Total
CNAS	228,00 €	48	10 944,00 €
Garanties Obsèques	39,20 €	48	1 881,60 €
TOTAL			12 825,60 €

**Point 8 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Dans le cadre de l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, approuvée par délibération du 19 octobre 2023, l'approbation d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est rendue obligatoire.

Le Règlement Budgétaire et Financier fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables à la Ville de Bouxwiller pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant qu'il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, élargie aux Commissions réunies, le 21 mars 2024 ;



Après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité, le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Bouxwiller tel qu'annexé à la présente.

### **Point 9 : Vote du Budget primitif 2024**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que la présentation du budget primitif 2024 a été précédée par un Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 14 mars 2024, et par un examen approfondi en Commission des Finances élargie aux Commissions réunies, le 21 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024, arrêté aux chiffres suivants :

#### **A. Budget principal**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses	5 588 000 €
Recettes	5 588 000 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses	7 112 000 €
Recettes	7 112 000 €

Adopté par 12 voix pour, 10 contre (F. Lezaire, 1<sup>er</sup> adjoint, D. Hamm, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Lugardon, L. Mehl, B. Veit, B. Auffinger, V. Laforgue, M. Hamm, L. Dorn, B. Schaff), 3 abstentions (M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, P. Brehm, C. Kilian).

#### **B. Budget annexe Structures culturelles**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses	1 687 000 €
Recettes	1 687 000 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses	804 000 €
Recettes	804 000 €

Adopté par 12 voix pour, 10 contre (F. Lezaire, 1<sup>er</sup> adjoint, D. Hamm, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Lugardon, L. Mehl, B. Veit, V. Laforgue, M. Hamm, B. Auffinger, L. Dorn, B. Schaff), 3 abstentions (M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, P. Brehm, C. Kilian).

**C. Budget annexe Service de l'Assainissement****Section de fonctionnement**

Dépenses	718 000 €
Recettes	718 000 €

**Section d'investissement**

Dépenses	976 000 €
Recettes	976 000 €

Adopté par 19 voix pour, 4 contre (V. Laforgue, M. Hamm, B. Auffinger, L. Dorn), 2 abstentions (M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, P. Brehm).

**D. Budget annexe Service de l'Eau****Section de fonctionnement**

Dépenses	440 000 €
Recettes	440 000 €

**Section d'investissement**

Dépenses	831 000 €
Recettes	831 000 €

Adopté par 19 voix pour, 4 contre (V. Laforgue, M. Hamm, B. Auffinger, L. Dorn), 2 abstentions (M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, P. Brehm).

**E. Budget annexe Lotissement Les Coteaux****Section de fonctionnement**

Dépenses	492 500,00 €
Recettes	492 500,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses	178 766,88 €
Recettes	178 766,88 €

Adopté par 16 voix pour, 7 contre (D. Hamm, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Lugardon, L. Mehl, V. Laforgue, M. Hamm, B. Auffinger, L. Dorn), 2 abstentions (M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, P. Brehm).

**F. Budget annexe ZI Est****Section de fonctionnement**

Dépenses	239 135,44 €
Recettes	239 135,44 €

**Section d'investissement**

Dépenses	319 400,00 €
Recettes	319 400,00 €

Adopté par 18 voix pour, 4 contre (V. Laforgue, M. Hamm, B. Auffinger, L. Dorn), 3 abstentions (M. Sutter, 4<sup>ème</sup> adjoint, P. Brehm, B. Schaff).

**Point 10 : Rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement Le Clos du Tilleul**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que le transfert des éléments d'équipement du lotissement « Le Clos du Tilleul » dans le domaine communal avait été autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2016 autorisant le Maire à signer la convention motivant les modalités de ladite rétrocession ;

Considérant que les travaux sont désormais achevés et que la conformité des travaux avec l'autorisation de lotir a été délivrée conformément aux prescriptions de l'article R462-1 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 23 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (V. Laforgue, L. Dorn) :

- Le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées Section 11 n°213/85 et 214/85, lieu-dit « Hinter der Linde », d'une contenance totale 10,55 ares, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document afférent.

**Point 11 : Modification des tarifs de vente des livres par la régie communale**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Afin de pouvoir déstocker les diverses éditions de livres, le Conseil Municipal décide après délibération et unanimement, de modifier les tarifs inscrits dans la régie de recette communale, comme suit :

- Mémoire de Vie : 18,50 €
- Bouxwiller Tome 1 Edition de Luxe : 19 €
- Bouxwiller Tome 2 Edition de Luxe : 19 €
- Catalogue du Musée : 24 €

**Point 12 : Acquisition d'un terrain situé rue Geyling en vue de son classement dans le domaine public communal**

*Rapporteur : M. S. Fath*

La Ville a sollicité les propriétaires de la rue Geyling afin qu'ils cèdent leurs parcelles situées dans la voirie communale en vue de leur classement dans le domaine public communal.

Vu le compromis de vente à l'Euro symbolique signé pour la parcelle cadastrée Section 10 n°163, située « 24 rue Geyling », d'une contenance totale de 0,32 ares, appartenant à Madame Déborah Baltzer, domiciliée à la même adresse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir,
- D'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche pour classer le terrain dans le domaine public communal.

**Point 13 : Information sur la mise à disposition d'un agent à l'association du Centre culturel de Bouxwiller**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Conformément au Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L 512-6 et suivants, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, la mise à disposition est la situation de l'agent qui travaille au sein d'une administration ou d'un service autre que son administration ou service employeur, tout en restant dans son cadre d'emploi d'origine, en étant réputé occuper son emploi d'origine et en continuant à percevoir la rémunération correspondante.

L'agent peut être mis à disposition pour tout ou partie de son temps de service et auprès d'un ou de plusieurs organismes.

La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent et doit être prévue par une convention entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La mise à disposition de fonctionnaires territoriaux est possible dans des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique des collectivités territoriales pour l'exercice des missions de service public confiées à ces organismes.

La mise à disposition est subordonnée à la passation d'une convention entre les deux parties et au remboursement des charges salariales afférentes à l'emploi du fonctionnaire.

Suite au départ de son ancienne secrétaire, l'Association du Centre culturel de Bouxwiller (CCB) a bénéficié d'une mise à disposition non formalisée de Madame Peggy Weidner, agent administratif de la Ville, pour assurer les missions de secrétariat requises.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, date de sa titularisation, Madame Weidner sera mise à disposition du CCB par voie de convention pour 25 heures par semaine.

Le Conseil Municipal en prend acte.

*Le Secrétaire de séance,*

*Le Maire,*